

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 4 février 2026

Date de convocation : 28 janvier 2026

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, l'Hôtel de France à Pau

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Eric Castet, Didier Rivière, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Pierre Soler, Philippe Castets, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelynne Ponneau, Max Tucou, Serge Zurita, Michel Lasserre, Michel Cazet, Jean-Marc Laffitte, Antoine Brige

Étaient représentés : Patrick Buron par Michel Capéran, Jean-Louis Caldéroni par Didier Rivière, Victor Dudret par Jean-Marc Denax, Philippe Faure par Pierre Soler, Claude Ferrato par Monique Sémavoine,

Étaient excusés : Michel Bernos, Christelle Bonnemason-Carrère, Thibault Chenevière, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Bernard Aurisset, Pascale Durand, Jean-Louis Barban, Frédéric Ré,

Étaient absents : Stéphane Virto

4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 du CGCT,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, un rapport d'orientations budgétaires doit avoir lieu au sein du Comité Syndical dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

Vu la note d'orientations budgétaires et financière pour l'exercice 2026 jointe en annexe la présente délibération conformément à la réglementation en vigueur,

Ainsi, après avis favorable du Bureau du 21 janvier 2026, le Comité syndical, après avoir délibéré :

Prendre acte :

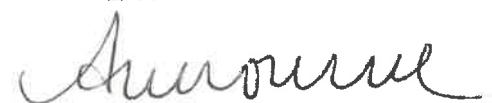
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires figurant dans la note de présentation.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Votes

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

La Présidente



Monique Sémavoine



SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2026

Tonnelles Epci adhérents (ou habitant pour fct syndicat)
Décharge de Bordes
Déchets provenant des déchetteries/Comp à la ferme
Refus de tri ou Tonnages Extérieurs
TOTAL tonnage
tarif de vente moyen €HT/t ou /hab(fct synd)

Charges générales
Personnel
autres charges de Gestion
intérêts de la dette
solde amortissement dépenses – amortissement subventions (rétalement charges incinérateur)
TOTAL dépenses

Coût €HT/t ou /hab (pour fct du synd)

Recettes extérieures
PLP à refacturer aux adhérents/ Reprise de provisions
TGAP
contributions des EPCI adhérents
TOTAL recettes

solde (recettes - dépenses)

rappel ROB 2025
rappel ROB 2024

Contribution envisagée pour l'année
Rappel : Contribution année précédente
TGAP de l'année
TGAP année précédente
% évol , entre contrib envisagée et contrib année précédente

Contribution envisagée pour l'année (yc TGAP)
Contribution année précédente (yc TGAP)

1 Incineration (Lescar)	2 Enfouissement (Précilhon)	3 Tri Collecte Selective (Sévignacq)	4 Plateformes. Comp. + Comp à la Ferme (Lescar, Serres Castet & Soumoulou)	5 Composteur indiv	6 Traitement du bois	7 Transport & quais de transfert	8 Anciens sites d'enfouissement (Soeix & Sévignacq)	9 Fonctionnement du Siège du Syndicat	TOTAL
67 000	1 700	17 980	14 695	plusieurs tonnages variables	1 700	4 700		339 333	sans objet
	0								
6 000			23 250						
4 500	3 000	5 660	2 900						
77 500	4 700	23 640	40 845	0	1 700	4 700	0	339 333	
145	247	169	35			201,65		1,65	
9 649 400	1 711 000	1 277 630	369 534	151 600	0	1 456 369	12 000	373 252	15 000 785
97 945	188 552	2 913 537	0	0	0	98 145	0	529 479	3 827 658
0	539 829	-153 000	367 000	100 000	0	0	0	75 620	929 449
0	0	68 000	0	0	0	0	0	0	68 000
-167 593	-215 626	296 029	-13 808	0	0	18 998	0	14 229	-67 771
9 579 752	2 223 755	4 402 196	722 726	251 600	0	1 573 512	12 000	992 580	19 758 121
123,61	473,14	186,22	17,69		0,00	334,79		2,93	
0	265 217	1 020 215	228 961			0		0	1 514 393
	452 000			151 600				0	603 600
	311 140	198 093							509 233
11 227 235	131 325	2 970 697	1 192 855	100 000	0	947 734	0	576 697	17 146 542
11 227 235	1 159 682	4 189 005	1 421 816	251 600	0	947 734	0	576 697	19 773 768
1 647 483	-1 064 073	-213 191	699 090	0	0	-625 778	-12 000	-415 883	15 647
2 171 325	-526 033	214 350	-410 237	0	0	-537 374	-5 500	-449 823	456 707
2 600 157	-690 256	125 423	-422 102	30 000	0	-498 593	-5 500	-270 734	868 395
132,12	77,25	165,22	37,45	plusieurs contributions	Au réel	22,37	sites fermés	1,70	En € hors Tva / tonne (ou par habitant pour le fonctionnement du syndicat)
128,27	75,00	162,01	36,36			21,72	équiblés depuis 2005 sur l'excédent llobal	1,67	
15,28	66,20								
15,00	63,00								
3,0%	3,0%	0,0%	3,0%			3,0%		2,0%	
147,40	143,45	165,22	37,45			22,37		1,70	
143,27	138,00	162,01	36,36			21,72		1,67	

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	3
2. DONNEES GENERALES	4
2.1. CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB).....	4
2.2. ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	5
3. LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE.....	7
3.1. VALOR BEARN EN 2025	7
3.2. REPARTITIONS DES CHARGES ESTIMEES 2025 PAR SECTEUR D'ACTIVITE	7
3.2.1. UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	8
3.2.2. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE PRECILHON.	9
3.2.3. LE CENTRE DE TRI DE SEVIGNACQ.....	11
3.2.4. LE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS	12
3.2.5. LA MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS (ET LOMBRICOMPOSTEURS).	13
3.2.6. LES TRANSPORTS & LES QUAIS DE TRANSFERT.....	13
3.2.7. LES ANCIENS SITES.	14
3.2.8. LE FONCTIONNEMENT DU SIEGE DU SYNDICAT.....	14
4. LES CONTRIBUTIONS, LA DETTE & LES INVESTISSEMENTS	15
4.1. LES CONTRIBUTIONS ET TARIFS.	15
4.2. LA DETTE	15
4.3. LE PLAN PREVISIONNEL PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI).....	16
5. LE PERSONNEL	17
5.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS TITULAIRE	17
5.2. EFFECTIFS CONTRACTUELS	17
5.3. REPARTITION FEMMES/HOMMES — AGE MOYEN.....	17
5.4. REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE (HORS CHARGES PATRONALES).....	18

1. Introduction

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 064-256404484-20260211-RAPROB25-DE



Le débat d'orientations budgétaires ou DOB représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que Valor Béarn. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, préalablement au vote du budget primitif (BP) qui interviendra le 11 février 2026.

Conformément à l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'agissant d'un syndicat mixte fermé comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une ou plusieurs communes de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe pour nouvelle organisation du territoire de la République) impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui comprend :

- La structure et la gestion de la dette ;
- Les engagements pluriannuels d'investissements envisagés ;
- La présentation de la structure ainsi que de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs.

En outre, depuis 2018 (loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques), les collectivités doivent présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement d'une part ;
- Du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux) d'autre part.

Conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, il est rappelé que "le débat a lieu en séance publique et après inscription à l'ordre du jour.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'évoquer la ou les priorités de Valor Béarn pour l'année à venir, ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

À l'issue des débats, le rapport fait l'objet d'une délibération, avant transmission aux collectivités adhérentes, et est mis en ligne sur le site internet.

Comme chaque année, une étude détaillée est menée pour chaque secteur d'activité qui compose Valor Béarn en relevant les charges et les recettes propres aux différentes installations.

Cette analyse fine du coût des outils de traitement permet en particulier de maîtriser les dépenses et ainsi de calculer, au plus juste les contributions des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents à Valor Béarn.

Plus que jamais le mot d'ordre est donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, seul gage de pérennité de notre activité.

2. Données Générales

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 064-256404484-20260211-RAPROB25-DE



2.1. Cadre juridique du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)

Valor Béarn et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Béarn ont l'ambition de répondre aux objectifs de la Loi de transition énergétique et organisent les efforts nécessaires, à l'échelon de leur territoire, pour la prévention et la valorisation des déchets.

Partenaire des collectivités béarnaises, Valor Béarn apporte des solutions concrètes pour les accompagner dans leur démarche de bonne gestion des déchets en vue d'atteindre les objectifs de valorisation des emballages, fixés en particulier par les Grenelles de l'Environnement et par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Valor Béarn considère les déchets comme des ressources à exploiter et non comme des rebuts dont il faut se débarrasser. Que ce soit sous forme d'énergie (avec l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar) ou de compost (avec son réseau de plateformes de compostage), les ordures ménagères, les tontes et autres branchages, les papiers, les cartons et maintenant tous les emballages plastiques connaissent une deuxième vie.

Valor Béarn et ses 80 agents territoriaux permettent à plus de 330000 habitants de son territoire, de bénéficier d'outils industriels performants dont, en particulier, le Centre de tri de Sévignacq, site innovant, ultramoderne et quasi unique en France pour la valorisation de tous les emballages.

Les 6 adhérents de Valor Béarn (depuis l'application de la loi NOTRe – au 1^{er} janvier 2017 et de l'arrêté préfectoral interdépartemental d'extension de périmètre du 31 décembre 2024) sont :

- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – 31 communes,
- Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères (SIECTOM) Coteaux Béarn Adour – 138 communes,
- Communauté de communes du Haut Béarn – 48 communes,
- Communauté de communes du Pays de Nay – 29 communes,
- Communauté de communes Adour Madiran - 72 communes
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau – 18 communes.

2.2. Éléments de contexte général

Au niveau mondial et en France

L'année 2025 voit l'inflation reculer de +2,3% à +1% environ en fin d'année. Le prix de l'énergie connaît une nouvelle baisse assez marquée pour l'électricité qui a diminué en 2025 (-4,5%). Les prix liés à l'alimentation se sont stabilisés pour s'établir à +0,2% fin 2024.

L'inflation devrait être proche de +1,3% en 2026.

La croissance devrait se maintenir en 2025 légèrement en deçà de 2024 et s'établir à +0,7% selon la Banque de France. La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit de stabiliser ses taux directeurs actuels.

L'anticipation des taux pour 2026 et les années à venir, table sur un taux fixe « 15 ans » proche de 3%, et un taux variable entre 2 et 3% (Euribor 3 mois). Les marges moyennes des établissements bancaires se situent autour des 1% en 2025.

Pour Valor Béarn

Par le courrier du 10 juillet 2024, la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a demandé officiellement son adhésion à Valor Béarn.

Cette demande est motivée par :

- la situation géographique de la CCAM (à cheval sur deux départements), qui est un élément facilitant le rattachement à Valor Béarn
- la proximité des installations de Valor Béarn du territoire de la CCAM
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCAM qui prévoit de limiter l'impact carbone
- la sollicitation des 11 maires des communes des Pyrénées-Atlantiques situées sur le territoire de la CCAM quant au traitement des déchets à Valor Béarn
- les conclusions de l'étude territoriale relative au traitement des OMR menée par le SMTD 65
- la volonté de la CCAM de maîtriser ses coûts de traitement en trouvant une solution environnementale qui réponde aux attentes du PCAET

Cette demande est aussi le résultat d'un ensemble de réunions de travail :

- 12 juin 2016 au siège de Valor Béarn – Prise de contact et volonté du syndicat Val Adour Environnement de travailler avec Valor Béarn pour le traitement des Ordures Ménagères (OM)
- 13 décembre 2016 au siège de Valor Béarn – Volonté réaffirmée de Val Adour Environnement et accord de principe du SMTD 65 pour le traitement des OM de Val Adour Environnement
- 12 juin 2017 au siège de Valor Béarn – Organisation du traitement des OM du SMTD65 par Valor Béarn
- 16 novembre 2022 au siège de Valor Béarn - Volonté de la CCAM de trouver des accords avec Valor Béarn pour le traitement de ses déchets
- 15 mars 2023 au Centre de tri de Sévignacq – Présentation de Valor Béarn aux EPCI membres du SMTD 65
- 31 janvier 2024 – Courrier de la CCAM demandant la position de Valor Béarn quant à leur souhait d'adhésion à Valor Béarn.
- 3 avril 2024 - Délibération de principe de Valor Béarn pour l'adhésion de la CCAM

- 10 juillet 2024 – Demande formelle d’adhésion de la CC Adour Madiran à Valor Béarn.

Le comité syndical du 3 décembre 2024, a donné un avis favorable à l’unanimité pour cette extension de périmètre.

Le 31 décembre 2024, les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ont approuvé, par un arrêté conjoint, l’extension de périmètre de Valor Béarn à la Communauté des Communes Adour Madiran.

2025 est la première année pleine de fonctionnement dans un périmètre élargie.

2026 sera marqué par le renouvellement général des conseillers municipaux (élections municipales des 15 et 22 mars 2026). Compte tenu des renouvellements également des délégués des EPCI, il est prévu une installation du nouveau conseil syndical entre mi-mai et début juin 2026.

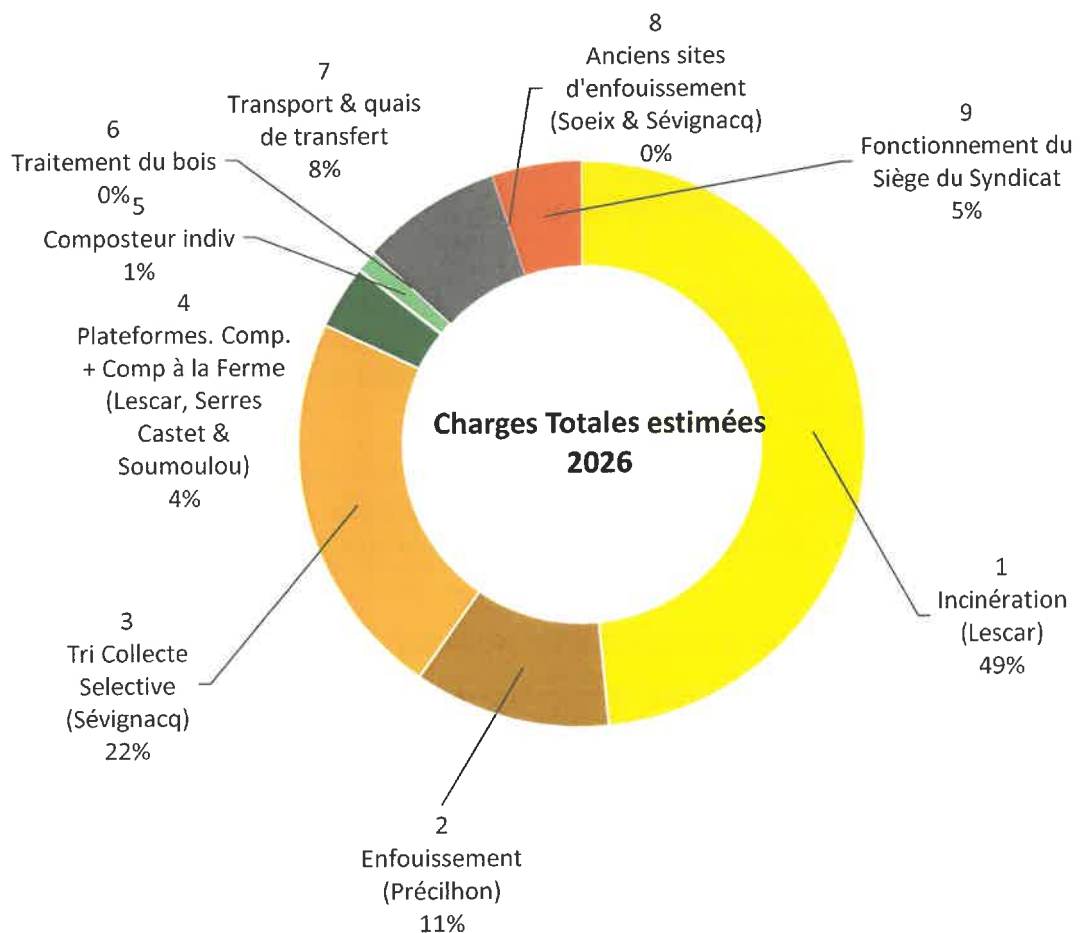
3. Les différents secteurs d'activité

3.1. Valor Béarn en 2026

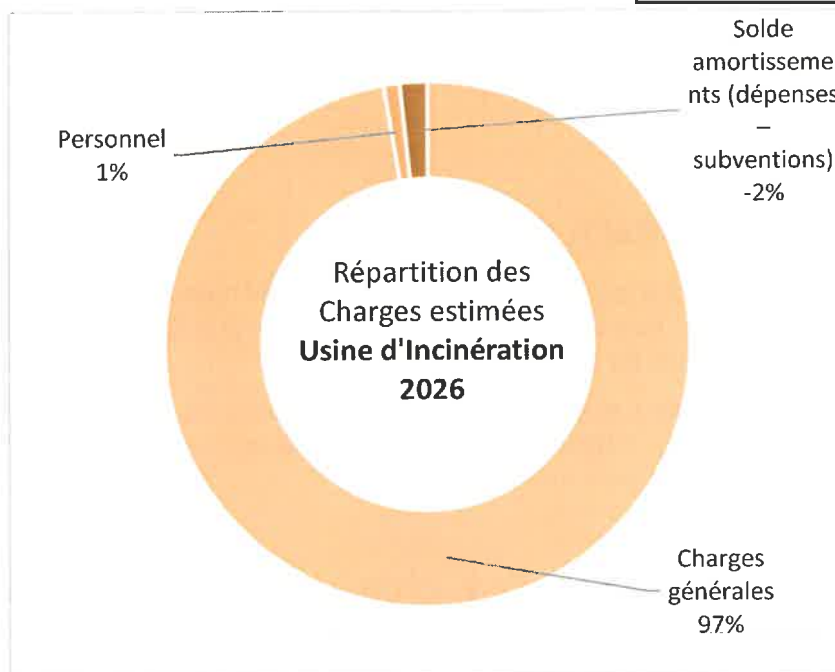
Un tableau est joint en annexe et reprend les différents éléments de dépenses (actualisées) et de recettes de fonctionnement (hypothèse de contributions constantes) pour chacun des secteurs d'activité de Valor Béarn.

Il est proposé une augmentation des contributions de 3% et des prix de vente de 6% pour tenir compte des différentes vagues d'inflation et des consommations des nouveaux équipements installés (centre de tri).

3.2. Répartitions des charges estimées 2026 par secteur d'activité



3.2.1. Unité de Valorisation Énergétique



Il s'agit de la dépense la plus importante de Valor Béarn. En effet, les dépenses nettes de fonctionnement y compris les amortissements s'établissent à 9 649 k€ soit 48 % du budget global du Syndicat. Ces dépenses évoluent à la hausse par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (ROB 2025), +12 %, en raison de l'évolution du tonnage (nouvel adhérent) et de la mise en loyer de la deuxième tranche des travaux et de l'évolution des coefficients de révision du contrat.

Les travaux de process sont totalement terminés (l'ensemble des équipements est en place et opérationnel), reste à finaliser les travaux architecturaux et la rénovation du site. La TGAP est évaluée au taux moyen de 15,28 €/t (en hausse de 0,28 €/t en raison de la loi de finance 2026).

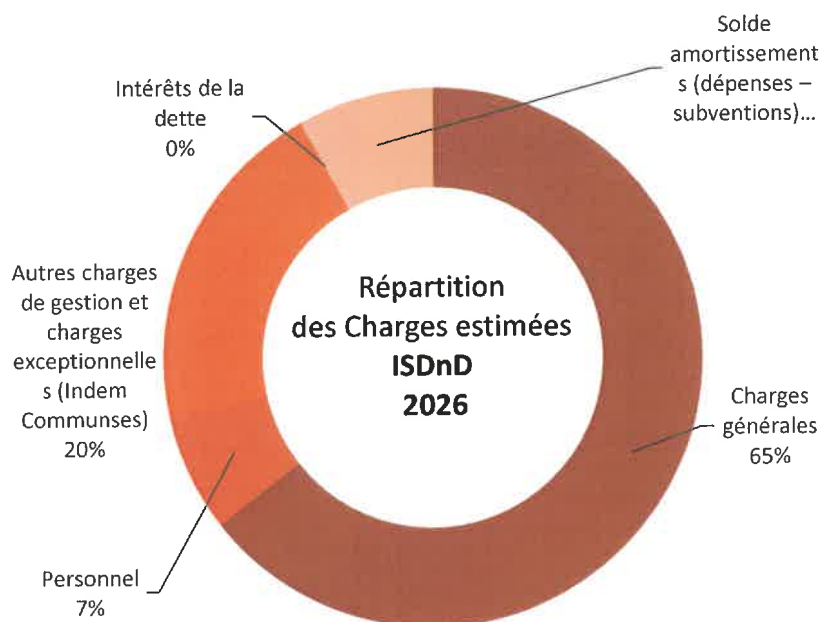
La gestion de ce site est assurée en délégation de service public par Béarn Urbaser Energie. Cette nouvelle délégation a commencé le 1^{er} juillet 2020.

Les hypothèses principales pour 2025 sont les suivantes :

- Légère augmentation du tonnage.
- Les charges générales sont en hausse (coef. Révision).
- TGAP en hausse : de 15€/t à 15,28€/t,
 - les résultats d'exploitation permettent d'être éligible au taux minimum (depuis juillet 2023).

Une baisse de la marge bénéficiaire est prévue (de 2 200 k€ à 1 650 k€)

3.2.2. L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Précilhon.



Un arrêté préfectoral (du 22 août 2016) a enjoint au Syndicat de déposer une demande d'autorisation d'exploiter avant le 31 décembre 2016.

L'année 2025 a donc été la huitième et dernière année d'instruction par l'administration de cette demande pendant laquelle l'ISDnD a continué de fonctionner. Une enquête publique a été réalisée mi-août/mi-septembre 2020. Nous avons reçu le nouvel arrêté le 6 janvier 2026 qui prévoit la fermeture du site le 31 décembre 2028.

Les charges d'exploitation pour 2026 s'établiraient à 2 220 soit 11 % de l'ensemble des charges du Syndicat. Ces charges sont en augmentation de 18% à la suite de la réintégration d'une créance douteuse de 2012 (Regifilm) pour 452 k€ (reprise de provisions en recettes).

La charge principale est la charge de fonctionnement (charges générales) pour 1 711 k€ en légère hausse par rapport au ROB 2025 (1 650k€) (hausse des charges de fonctionnement et hausse de la TGAP +3 €/t à 66,20 €/t).

Il faut ajouter à cette charge :

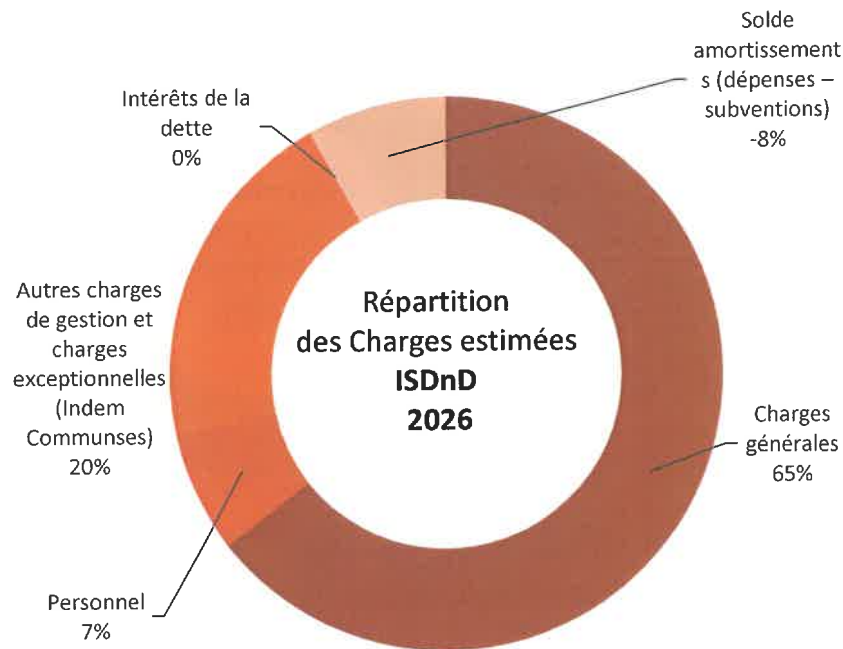
- Les dépenses de rémunération du personnel pour 188 k€ (en hausse de 6 k€)
- Le solde des amortissements.

Les recettes principales sont aujourd'hui la TGAP (mais il existe la charge de reversement à l'Etat correspondante). Les recettes des tiers extérieurs pour 131 k€ (en baisse -320 k€ - baisse des apports exceptionnels) et les contributions des EPCI pour 131 k€ (en baisse légère - 20 k€).

L'estimation des tonnages réceptionnés est d'environ 4 700 tonnes pour l'année 2026 (en baisse de -4 000 t).

Le résultat financier montre un déficit de -1 064 k€, en forte hausse par rapport aux estimations du ROB 2025 (-500 k€), en raison principalement de la baisse des tonnages.

3.2.3. Le Centre de tri de Sévignacq



Les hypothèses de charges pour 2026 ont pris en compte des optimisations techniques, objets des travaux réalisés fin 2024, tout en gardant comme objectif la maîtrise des coûts de production.

Les évaluations des dépenses de fonctionnement du Centre de tri représentent 22 % des dépenses générales du Syndicat et s'établissent à 4 402€ (soit -10 %/ROB 2 025).

Les principales hypothèses pour 2026 sont :

- Baisse importante des tonnages extérieurs
- Stabilité des tonnages de Valor Béarn
- Les charges à caractères générales sont maîtrisées.
- Masse salariale en baisse (arrêt de l'équipe de nuit)
- Augmentation du bénéfice (dû aux amortissements)

La dépense principale est la rémunération du personnel pour un montant de 2 900 k€, en baisse (de -7% - suppression de l'équipe de nuit)

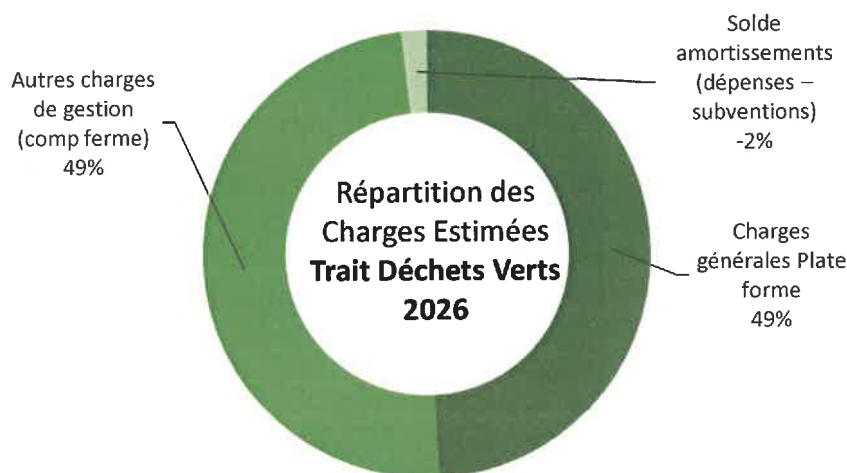
La recette principale est la contribution des EPCI pour un montant de 2 970 k€ (légère hausse/ROB 2025 - effet prix).

Il convient d'ajouter aux recettes la contribution des collectivités extérieures pour 1 200 k€ (-1 M€/ROB 2025 - pas d'apports exceptionnels)

L'estimation des tonnages s'établit à 25 000 tonnes soit une évolution de -19 % par rapport aux estimations du ROB 2025 (baisse des apports extérieurs).

Le résultat financier est d'environ -213 k€ (214 k€ au ROB 2025).

3.2.4. Le traitement des Déchets Verts



Le Syndicat gère deux plateformes de compostage industriel (Lescar, et Soumoulou). L'exploitation de ces plateformes est assurée par un prestataire (titulaire de contrat d'exploitation) : la SCOP Loreki

Par ailleurs, le Syndicat traite également les déchets verts par « compostage à la ferme ». Les EPCI du Syndicat stockent leurs déchets verts et Valor Béarn organise des campagnes de broyage et livre ce broyat à des agriculteurs (qu'il a trouvé) pour que ces derniers compostent les déchets dans leurs champs.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 722k€ représentant 4 % des dépenses globales.

Ces dépenses sont en forte baisse suite a la rationalisation des plateformes (arrêt de la plateforme de Serre Castets) par rapport aux estimations du ROB 2025. On estime également une baisse des tonnages (-5 000t) - phénomène observé en 2025.

La dépense principale est la rémunération des contrats d'exploitation pour 730 k€ (baisse de -75 % due à l'arrêt de la plateforme de Serres Castet).

Il convient d'ajouter à cette dépense des dépenses d'amortissements et d'intérêts d'emprunts et les charges de compostage à la ferme de 367 k€(-26% en baisse due à la baisse des tonnages).

La recette principale est la contribution des EPCI pour le compostage à la ferme à 640 k€ (en légère baisse) puis les recettes liées au compostage sur plateformes pour 551 k€ (en baisse de 40%) et les recettes venant des tiers extérieurs pour 228 k€ (en hausse de 50%).

Pour 2026, il est pris comme hypothèse un tonnage de 41 000 t (46 400 t lors du ROB 2025) qui se répartit comme suit :

- 14 695 t pour le compostage industriel
- 23 250 t pour le compostage à la
- 2 900 t d'apports extérieurs

Le résultat financier estimé global est de 700 k€ (Forte augmentation due à la baisse des charges par rapport au ROB 2025).

3.2.5. La mise à disposition des composteurs individuels (et matériel de compostage collectif).

L'ensemble des charges est estimé à 251 k€ soit environ 1 % des charges globales du Syndicat.

Les charges principales (dépenses réelles) sont les charges générales (achats de prestations) pour 251 k€.

On note des commandes presque aussi importantes qu'en 2025 :

- 3 800 composteurs commandés pour 2025
- 3 125 composteurs commandés pour 2026

Une nouveauté pour 2026, sur le même modèle que pour l'achat de composteurs individuels, les EPCI ont demandé à Valor Béarn de prévoir un achat groupé de matériels de compostage collectif.

Les recettes sont uniquement constituées des contributions des EPCI (refacturation à l'euro/l'euro des commandes) qui bénéficient de ces mises à disposition. Il est donc prévu une recette de 251 k€.

Cette opération est structurellement à l'équilibre.

3.2.6. Les transports & les quais de transfert.

Cette activité est gérée par le biais d'un contrat de prestations de services avec la société Paprec. Le marché a été renouvelé en 2025 pour 4 ans. Les prix sont en légère augmentation par rapport au marché précédent.

Le Comité syndical du 28 juin 2022 a adopté une nouvelle méthode de facturation. Seuls les déchets réellement transportés sont facturés à 21,5 € HT/t créant ainsi un déficit analytique estimé à 400 k€ (pris sur les excédents des autres filières) dans le cadre du périmètre historique de Valor Béarn.

Les quais de transferts de Précilhon, Lescar et Sévignacq sont exploités en régie. Le quai de Louvie Juzon est exploité par Paprec.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -625 k€ essentiellement dû à la politique de solidarité (cf. ci-dessus) et à l'augmentation des contrats.

Les dépenses sont estimées à 1 573 k€ soit 7 % des dépenses globales du Syndicat et sont stables (+30%) par rapport au ROB 2025 du à l'augmentation du périmètre de Valor Béarn.

La dépense principale (dépenses réelles) est la rémunération du contrat de prestations de services de la société Paprec pour 1 458 k€ (+49% - augmentation du tonnage transporté).

Les recettes sont les contributions (facturées à la tonne transportée) des EPCI. Les tonnages estimés (42 500 t) sont en hausse par rapport à ceux prévus au ROB 2025 (32000 tonnes).

Les recettes sont en hausse à 947 k€.

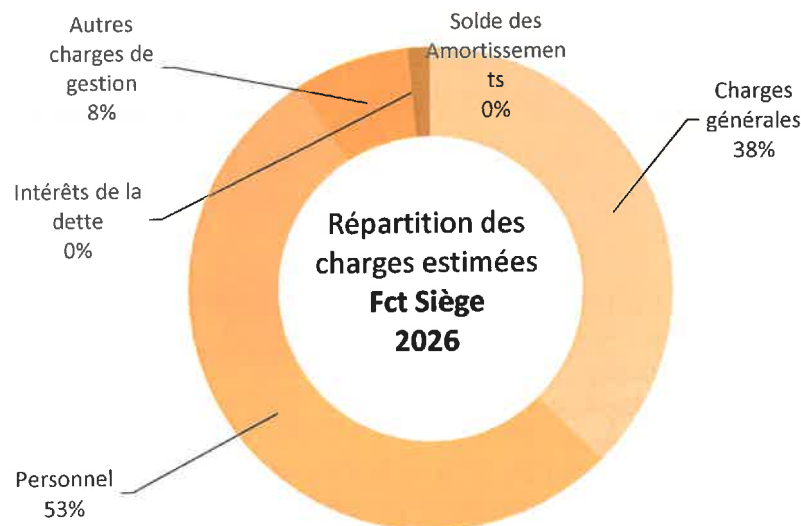
3.2.7. Les anciens sites.

Les anciens sites de Soeix et de Sévignacq ont encore une incidence financière (frais d'entretien). Certes minime sur le Syndicat (0,06 % des charges globales du Syndicat), ils nécessitent cependant, un besoin de financement de 12 k€.

La gestion de ces anciens sites ne dégage pas de recette.

La finalisation des travaux importants de consolidation du site de Soeix seront nécessaires en 2025.

3.2.8. Le fonctionnement du siège du Syndicat.



Le fonctionnement syndical est marqué par la recherche d'une indispensable structuration des fonctions supports. Ainsi la fonction Ressources Humaines est aujourd'hui assurée uniquement par des ressources internes.

La restructuration du service comptable permet aujourd'hui de suivre les coûts d'exploitation des différents sites et ainsi d'éviter les dérives (contrôle de gestion et contrôle de la commande).

Les dépenses prévisionnelles sont de 992 k€ soit 5 % des charges globales du Syndicat. Ces charges sont en baisse à celles estimées lors du ROB 2025 (- 8%). La recherche incessante des optimisations des coûts explique cette baisse (plus de loyers, charges de chauffage et d'énergie maîtrisées, réorganisation des services).

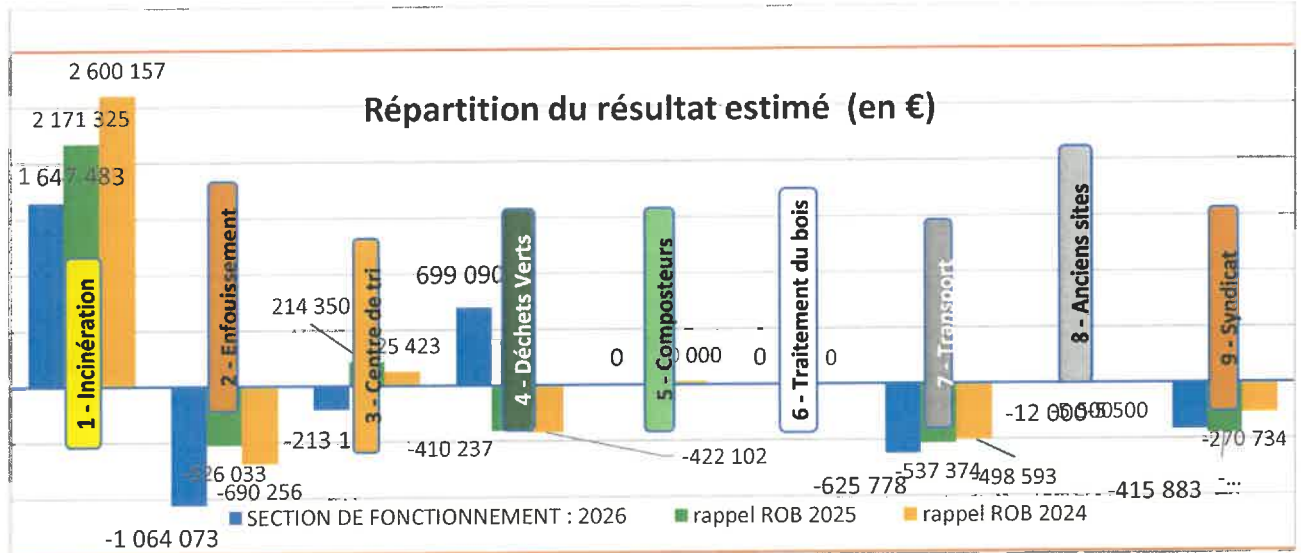
La dépense principale est la dépense de rémunération des agents pour 529 k€ (en baisse/ROB2025).

La recette principale est la contribution des EPCI.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -415 k€ (- 8 %/ROB 2025)

4. Les contributions, la Dette & les investissements

4.1. Les contributions et tarifs.



Le résultat financier global de l'activité du Syndicat est estimé à + 15 600 €. Les baisses de tonnage et les vagues successives d'inflation impactent grandement le résultat estimé (456 k€ au ROB 2025).

Ce résultat est obtenu en prenant comme hypothèses que les Contributions d'EPCI et tarifs augmentent respectivement de 3% et de 6%.

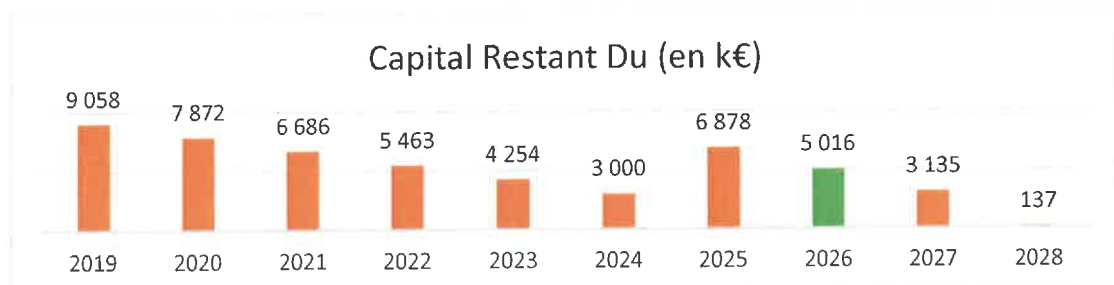
4.2. La dette

Le ratio de désendettement est bon et se situerait à 1,67 année (1,72 en 2025) pour un encours total de 1 703 k€ au 31 décembre 2026.

Pour rappel nous avons eu recours à l'emprunt (5 175 k€ en 2025 pour financer la modernisation du centre de tri)

Il est probable que nous ayons recours à l'emprunt pour financer les travaux de modernisation du centre de tri et de construction de la nouvelle plateforme. Ceci devrait dégrader le ratio de désendettement et le ferait passer à environ 3 années.

Le profil d'extinction de la dette (graphique ci-dessous) du Syndicat montre que pour la période 2020-2025 le remboursement du capital se fait à un rythme en moyenne de 1 200 k€ par an. L'année 2025 marque la reprise de l'endettement (centre de tri)



4.3. Le plan prévisionnel pluriannuel (PPI).

Le tableau ci-dessus reprend les sommes prévisionnelles affectées aux différentes dépenses d'investissement pour les années à venir.

Programme d'Investissements en €HT

(En €HT)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Cap Ecologia	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
Quai de Transfert de Louvie Juzon	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Quai de Transfert de Lescar	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Ancien CET Sévignac	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Ancien CET Soeix	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Matériel Siège	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
Dépenses Equip Incompressibles	90 000	90 000	140 000	140 000	140 000	140 000	740 000
UIOM	0	0	0	0	0	0	0
Centre transfert Lescar	20 000	65 000	110 000	120 000	0	0	315 000
ISDnD Précilhon	200 000	153 000	55 000		105370	105370	408 000
Quai transfert Précilhon (2017)	20 000	20 000		137 000	1 390 000	1 390 000	2 957 000
Centre de Tri Sévignac	50 000	260 000	1 500 000	5 220 000	257 000	257 000	7 544 000
Plateformes déchets verts		60 000		640 000	280 000	280 000	1 260 000
Transfert Siège							0
Plateforme de compostage						8 500 000	8 500 000
Mobilier Siège		40000					40 000
Dépenses Equip Individualisées	290 000	598 000	1 665 000	6 117 000	1 927 000	10 427 000	21 024 000
Total	380 000	688 000	1 805 000	6 257 000	2 067 000	10 567 000	21 764 000

5. Le Personnel

5.1. Structure des effectifs titulaires

Le syndicat dénombre 67 emplois pourvus (-1 / ROB 2024) répartis comme suit :

Adjoint d'Animation	1 poste
Adjoint Administratif (C)	1 poste
Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe (C)	1 poste
Adjoint Administratif Principal de 1 ^e classe (C)	1 poste
Rédacteur Principal 1 ^{re} Classe (B)	1 poste
Attaché Principal (A)	1 poste
Sous total Administratif	6 postes
Adjoint technique	18 postes
Adjoint technique Principal 2 ^e Classe (C)	8 postes
Adjoint technique Principal 1 ^{re} Classe (C)	21 postes
Agent de Maîtrise (C)	1 poste
Agent de Maîtrise Principal (C)	8 postes
Technicien Principal 1 ^{re} Classe (B)	4 postes
Ingénieur Hors Classe	1 poste
Sous-total Technique	61 postes
Total général	67 postes

Ce qui correspond à 64,35 Equivalents Temps Pleins.

Il est prévu en 2025, 2 départs à la retraite.

5.2. Effectifs contractuels

Il est prévu pour 2025 de recruter 16 Adjoints techniques 2^e classe (saisonnier)

5.3. Répartition Femmes/Hommes – Age Moyen

La répartition pour tous les types effectifs (hors contractuel) est la suivante :

- Femmes 31 Agents
- Hommes 36 Agents

L'âge moyen des agents est de : 46,73 années

5.4. Répartition de la masse salariale (hors charges patronales)

La masse salariale pour 2025 est estimée comme suit :

Rémunération indiciaire	3 059 k€
dont Heures supplémentaires	70 k€
Nouvelle Bonification Indic + Suppl famil	20 k€
Régime Indemnitare	678 k€
Soit un total	3 827k€

Soit une stagnation par rapport au ROB 2025.